

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 octobre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Au point 1.2 Dérogations mineures – Parole au public :

Monsieur Serge Filion a pris la parole concernant la demande de dérogation mineure pour le 2305, boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-286

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-287

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : DIANE DE PASSILLÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-288

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé rétroactivement à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville;

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper Bénéfice François Marcil	12 octobre 2016 / Restaurant Gibby's de Saint-Sauveur	165\$	Mme Diane de Passillé

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 165\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il a effectuées, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-289

Mandat pour les procureurs de la cour municipale

ATTENDU le rapport du 22 septembre 2016 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Me Martine Létourneau, du bureau Létourneau Therrien, à titre de procureur dans les dossiers qui seront entendus devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil mandate également la firme Prévost, Fortin, d'Aoust afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 22 septembre 2016, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2016-290

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » - Croix-Rouge – Division du Québec

ATTENDU la lettre transmise le 8 septembre 2016 par madame Suzie Lavoie, coordonnatrice - ententes municipales, de la Croix-Rouge Canadienne - division du Québec, concernant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés lorsque la situation l'exige, et ce, pour une période de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de renouveler l'entente, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville;

QUE monsieur Stephan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer le suivi de ladite entente et pour tout autre objet connexe;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir selon les termes de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-291

Autorisation de signature – Protocole d’entente – MAMOT – Aide financière

ATTENDU la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) du Québec, daté du 19 septembre 2016, relativement à l’octroi à la Ville de Sainte-Adèle une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, concernant la réfection, le remplacement ou la construction d’infrastructures;

ATTENDU QUE le MAMOT doit être en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière;

ATTENDU QU’une résolution est nécessaire pour l’autorisation de la signature du protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d’entente entre le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds des petites collectivités.

RÉSOLUTION NO. 2016-292

Prescription acquisitive – plusieurs parties de chemins du territoire de la Ville – article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*

ATTENDU les dispositions de l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ATTENDU le rapport du greffier adjoint daté du 4 octobre 2016, lequel liste l’ensemble des chemins et des lots à acquérir par la voie cette loi;

ATTENDU QUE plusieurs parties de chemin sur le territoire ne sont pas encore la propriété de la Ville de Sainte-Adèle, mais qu’elles sont entretenues par elle depuis plus de dix ans et qu’elles n’ont pas été taxées depuis dix ans;

ATTENDU QUE l’ensemble de ces chemins ont une assiette qui correspond à un ou plusieurs lots entiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service du greffe à entreprendre les procédures prévues à l’article 72 de la Loi visant à acquérir l’ensemble des parties de chemins citées dans le rapport du 4 octobre 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-293

Protocole d’entente aqueduc secteur « Entremonts »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire alimenter en eau le secteur « Entremonts » de la ville en implantant une conduite d’aqueduc sur des lots appartenant à Les Sommets de la Vallée inc. et à 9055-8842 Québec inc.;

ATTENDU QUE la ville doit acquérir les servitudes nécessaires pour le maintien et l'entretien de la conduite et des équipements qui seront installés par la ville;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit intervenir entre les parties préalablement à la cession de servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

RÉSOLUTION NO. 2016-294

Autorisation de signature – Cession de terrain et servitude – Monsieur Marc Vermette

ATTENDU QUE monsieur Vermette désire se porter acquéreur du lot 2 230 283 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE monsieur Vermette s'engage à céder une servitude de 6 mètres de largeur sur sa propriété, soit d'une même largeur que la servitude voisine qui traverse sa propriété, pour le passage de la conduite d'égout;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de céder le terrain puisque la conduite d'égout de la Ville de Sainte-Adèle sera régularisée par une servitude de passage sur sa portion Est du lot 2 230 277 du cadastre du Québec qu'elle traverse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature d'un acte de cession du lot 2 230 283 et d'un acte de servitude sur le lot 2 230 277 entre monsieur Marc Vermette et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de la rédaction et de l'enregistrement des actes soient à la charge de monsieur Vermette.

RÉSOLUTION NO. 2016-295

Autorisation - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur du Service de la Sécurité incendie de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-296

Mandat de vérification - États financiers 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2016 à Yves de Carufel CPA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 17 900\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-297

Remise du dépôt de soumission/exécution – Services professionnels en informatique (TRES-2013-01)

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, datée du 4 octobre 2016 relativement à la remise du dépôt de soumission pour les services informatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Trilogie Groupe conseil inc., une somme de 1 000\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour le contrat de services informatiques.

RÉSOLUTION NO. 2016-298

Autorisation de signature – Convention de services (Internet haute vitesse) – Cogeco

ATTENDU le projet d'uniformisation des systèmes d'automatisation, de télémétrie et de communication des ouvrages d'eau potable;

ATTENDU QUE les ouvrages d'eau potable doivent être reliés par un service d'internet haute vitesse pour l'optimisation de cette communication;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe daté du 13 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame Julie Brazeau à signer les conventions de services avec la compagnie Cogeco pour le poste Mont-Sauvage 1;

QUE les frais initiaux sont de 3 750\$ plus taxes;

QUE le contrat soit valide pour une période de 3 ans à la date de sa signature;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-299

Acceptation de la démission d'un employé

ATTENDU QUE Monsieur Mark Lavoie, surintendant au Service des travaux publics, a remis sa démission le 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Mark Lavoie, surintendant, en date du 3 octobre 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-300

Vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à la demande de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les soumissions et cède la propriété du véhicule routier et des équipements à l'adjudicataire suivant, tel qu'il appert ci-après :

Nom du soumissionnaire Véhicules et équipements Montant (plus taxes)

9208-9150 Québec Inc.	Camion V-23 Freighliner FLD112 avec gratte et boite 4 saisons	16 500 \$
-----------------------	---------------------------------------------------------------------	-----------

QUE le véhicule Ford Freestar Minivan 2006, soit vendu à un centre de recyclage de véhicule;

QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patric Lacasse, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert des véhicules;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-301

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée dans le secteur Habitat, soit un montant de 659 277,14\$, taxes incluses (SP-2016-008), à la compagnie Les Entreprises Miabec inc., et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1229;

DE procéder au paiement du décompte final des travaux, soit 5 001,41\$, taxes incluses (INV-2015-025), à l'entreprise Corporation Scadalliance, pour l'installation de débordemètres;

DE procéder au paiement du décompte #6 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 20 250,57\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise Automation R.L. inc., et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

De procéder au paiement du décompte final pour les travaux du programme de réfection routière PRR-2015, soit un montant de 2 381,13\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise Solmatech inc, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-302

Adjudication – Travaux de réfection et de remplacement du ponceau sous le chemin du Chantecler (SP-2016-041)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection et de remplacement du ponceau rectangulaire sous le chemin du Chantecler;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
David Riddell Excavation/Transport	183 353,62\$
Charex inc.	199 843,80\$
Construction Monco inc.	212 399,07\$
Construction T.R.B.	224 979,17\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie, datée du 11 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: DIANE DE PASSILLÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection et de remplacement du ponceau rectangulaire sous le chemin du Chantecler, à la compagnie David Riddell Excavation/Transport, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 183 353,62\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2016-303

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Écrans numériques simples faces sur pylônes avec contrôle et gestion de contenu à distance (INV-2016-043)

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 octobre 2016 dernier et que les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Nummax	128 193,18\$
Libertévision inc.	129 360,69\$
Icône / 2642-7013 Québec inc.	138 314,93\$

ATTENDU QUE les prix soumis sont trop élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2016-304

Sollicitation de la participation du MTMDET au réaménagement de la rue Valiquette et de la Route 117

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître, chef de Division génie, daté du 3 octobre 2016;

ATTENDU la correspondance de monsieur Jean-Luc Pellerin du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport de monsieur Olivier Maître, concernant les éléments que la ville désire modifier;

QUE le conseil sollicite la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de réaliser une étude de circulation et une étude de drainage.

RÉSOLUTION NO. 2016-305

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-100

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **351, chemin du Sommet-Bleu**, afin de réduire la marge avant minimale pour une piscine de 6,0 mètres à 4,37 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1688 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante;

Résolution du CCU – 2016-102

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue des Buses** afin de réduire la marge de recul de la véranda vers la limite latérale gauche, de 2 mètres à 1,50 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1735 de ses minutes daté du 25 août 2016 afin de régulariser l'implantation de ladite véranda;

QUE le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2016-101

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la marge avant de la remise par rapport à l'emprise de l'autoroute des Laurentides de 3 mètres à 1,40 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1333 de ses minutes daté du 20 novembre 2015 afin de régulariser l'implantation de ladite remise;

Pour les raisons ici-bas énoncées :

- a) Que le demandeur peut effectuer les travaux correctifs en déplaçant le bâtiment accessoire;
- b) Que le demandeur, sur la base des informations inscrites à sa demande, était aux faits des normes et contraintes du site de l'implantation de son bâtiment accessoire;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-306

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-091 acceptant- la demande de PIIA pour le :
901-903, rue Sigouin
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2016-092 acceptant la demande de PIIA pour le :
2010 chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-093 acceptant la demande de PIIA pour le :
944, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-094 acceptant la demande de PIIA pour le :
453, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-095 acceptant la demande de PIIA pour le :
795, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-096 acceptant la demande de PIIA pour le :
2976, rue Rolland
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-097 acceptant la demande de PIIA pour le :
25, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-098 acceptant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-099 acceptant la demande de PIIA pour le :
656-658, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2016-307

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2065, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre l'empiètement d'une galerie, de 4,63 mètres, à l'intérieur de la rive de 15 mètres de la rivière du nord pour l'immeuble sis au 2065, rue du Mont-Baldy tel que montré au plan de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre sous la minute 15 417 datée du 30 août 2016.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, afin de permettre la présence d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau pour l'immeuble sis au 4408, rue Dazé tel que montré au plan DM2016-095-01 daté du 11 octobre 2016 afin de régulariser l'emplacement de la clôture existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1423, boulevard Radieux** afin de réduire la largeur minimale du terrain, composé des lots 5 065 083 et 5 613 316 du cadastre du Québec, de 25 mètres à 19,78 mètres et de réduire la superficie minimum de 2 500 mètres carrés à 1 607,5 mètres carrés, tel que montré au plan de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 3009 de ses minutes datées du 3 octobre 2016, afin de régulariser les dimensions dudit terrain pour l'immeuble sis au 1423 boulevard Radieux .

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **944, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes de deux à quatre pour l'immeuble commercial sis au 944, boulevard de Sainte-Adèle, tel que montré à la demande de dérogation mineure préparée par Daniel Provencher et Cie inc. datée du 28 septembre 2016, afin d'installer deux enseignes supplémentaires à plat sur le bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-308

**Contribution pour fins de parcs – Cession d'un lot et servitude (rue Rolland)
- Monsieur Jacques Meunier**

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 23 août 2016;

ATTENDU le protocole d'entente signé en janvier 2006 avec monsieur Jacques Meunier dans le cadre d'une contribution pour fins de parc en terrain (Demande de lotissement L-2005-080 pour la subdivision d'une partie du lot 5, rang 4, canton de Wexford);

ATTENDU QUE le terrain n'a jamais été cédé à la ville à titre de contribution;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à la construction d'une résidence sur le lot 5 065 791 et qu'une opération cadastrale est nécessaire pour la construction d'un autre lot;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à un lotissement sur un autre terrain lui appartenant sur le boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la ville et monsieur Meunier jugent opportun de régler sa contribution pour fins de parc en terrain en lien au protocole de 2006 (rue Rolland) et en lien à présente demande sur le boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à la cession du lot 5 613 091, cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires à la rédaction et enregistrement d'un acte de cession entre monsieur Meunier et la Ville pour le lot 5 613 091 à titre de contribution pour fins de parc;

QUE le conseil autorise également l'enregistrement d'une servitude de passage pour l'utilisation et l'entretien de sentiers récréatifs sur les lots 5 065 791 et sur le lot projeté 5 838 975;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes notariés relatifs à la cession et à la servitude;

QUE la Ville assume les coûts pour les honoraires du notaire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-309

Renouvellement de l'entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU les rapports transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine datés du 7 et 30 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : DIANE DE PASSILLÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les termes de l'entente de développement culturel;

QUE le conseil fixe à 18 000 \$ la contribution de la ville à l'entente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-310

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-311

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépenses pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2016-312

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1237 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux pour la reconstruction du poste de surpression Souchets et pour l'acquisition d'un terrain dans le secteur Deauville (rue des Souchets/rue des Malards).

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*
 - Incompressibles – Fonds d’administration – 431 313,26\$ pour la période du 10 au 16 septembre 2016
 - Incompressibles – Fonds d’administration – 183 241,55\$ pour la période du 17 au 23 septembre 2016.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – 1 992 193,45\$ pour la période du 24 au 30 septembre 2016.
 - Incompressibles – Fonds d’administration– 3 655 258,08\$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2016.
 - Liste des comptes à payer au montant de 544 291,97\$ pour le mois d’août 2016.
 - Engagements au montant de 484 891,51\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2016-255, on aurait dû lire dans le premier résolu après le mot paiement «**en 2017**».

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s’adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Pierre Morabito	M. Serge Filion
Mme Louise Lemire	Mme Brigitte Gosselin
M. Alexandre Fecteau	M. Martin Bellerose
M. Gilles Marchildon	Mme Lise Gendron
M. Gilles Trudel	Mme Jeanne d’Arc Groulx
Mme Maryse Desmarais	Mme Marie Jodoin
M. Louis Vadeboncoeur	

RÉSOLUTION NO. 2016-313

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h45.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques